

## ARRETE DE DELEGATION EN CAS D'ABSENCE DU PRESIDENT

**Le Président de la Communauté de communes Sud Roussillon,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-2, L2122-23, L 5211-9,

**Vu** la délibération n° 2026-04/03C du conseil communautaire du 08 avril 2026 désignant Monsieur Jean-André MAGDALOU, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

### ARRETE

**Article 1 :** En cas d'absence du Président, sous sa responsabilité et sa surveillance, délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur **Jean-André MAGDALOU**, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour :

**Présider les assemblées délibérantes de l'EPCI (présidence, tenue des débats, organisation des votes) et signer les délibérations dans la limite de ce que la réglementation autorise.**

**Article 2 :** Monsieur Jean-André MAGDALOU devra rendre compte au président de toutes les dispositions prises dans le cadre des attributions énumérées à l'article 1 ci-dessus.

**Article 3 :** Le présent arrêté prend effet à la date à laquelle il sera exécutoire.

**Article 4 :** Il sera inscrit sur les registres des arrêtés, notifié à l'intéressé, affiché à la communauté de communes et publié au recueil des actes administratifs à caractère réglementaire de l'EPCI.

**Article 5 :** Le Directeur Dénéral des Services de la communauté de communes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Cyprien, le **- 9 JUIN 2026**

**Thierry DEL POSO**  
Président de la Communauté de  
Communes Sud Roussillon



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en Préfecture, à sa notification à l'intéressé, à son affichage à la Communauté de Communes le.....

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification

Signature de l'intéressé :

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20260609-2026-31A-AI  
Date de télétransmission : 09/06/2026  
Date de réception préfecture : 09/06/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60  
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114